

218



EUROPE. — MOYEN AGE

FRANCE. — COSTUMES MILITAIRES 1439-1450. — ARMES.

	10	11		12		13		14
							15	16
	1	2	3	4	5	6	7	8
								9
	N° 10.							N° 13.
	Héraut d'armes.							Homme d'armes des compagnies d'ordonnance.
	N° 11.							N° 14.
	Page du roi portant l'étendard royal.							Trompette.
	N° 12.							N° 15.
	Archer.							Arbalétrier.
								N° 16.
								Franc-archer.

Les compagnies d'ordonnance sont les plus anciennes troupes régulières qui aient existé en France; elles furent instituées par Charles VII. Après les résistances que cette mesure rencontra d'abord, l'armée fut définitivement organisée en 1445, en quinze compagnies, chacune de cent lances *fournies*, formant un ensemble de 9,000 chevaux; chaque homme d'armes, compté comme une lance, avait trois chevaux de prix, pour lui, pour son page et pour son valet; il était accompagné de deux ou trois archers à cheval. Tous les hommes d'armes servant dans les compagnies d'ordonnances étaient nobles ainsi que les archers et les pages. C'étaient l'élite de la noblesse française. L'institution des francs archers, qui eut lieu en 1448, fut le complément de celle des compagnies régulières d'hommes d'armes et fonda l'infanterie nationale. Le franc archer était *ung bon compagnon usité de la guerre*, choisi dans chaque paroisse, équipée par elle, et exempté de la taille. Ce bon compagnon devait toujours être prêt à marcher sur l'ordre du roi en *habillement suffisant et convenable, de dague, espée, arc, trousse, jacque ou huque de brigandine* (armure légère). Les francs archers ne recevaient de solde qu'en campagne; et une fois retournés dans leur maison, il leur était interdit de faire usage de leur habillement de guerre, *fors aux jours de feste quand ils se voulaient essayer à tirer de l'arc et de l'arbaleste*. Il y avait des arbalétriers parmi les francs archers.

Le héraut d'armes jouait un rôle important dans les anciennes armées. Dans les batailles il se tenait en grand appareil devant l'étendard royal, sur quelque éminence, et jugeait le *mieux faisant de la journée*. Après le combat il comptait les morts, relevait les enseignes abattues; il remplissait les fonctions de parlementaire, traitait de la rançon des prisonniers, présidait au partage du butin et portait aux cours étrangères la nouvelle des victoires. Les hérauts d'armes jouissaient d'une personnalité inviolable. Les trompettes accompagnaient les hérauts dans leurs missions; ils portaient les armoiries de leur seigneur sur la *bannerolle* de leur instrument.

Le chef des hérauts d'armes de France prenait le titre du roi d'armes et le nom de Montjoie Saint-Denis. Les insignes de sa charge étaient un *émail* fleurdelisé sur la poitrine, ainsi que la couronne royale brodée sur sa cote d'armes et surmontant son sceptre ou caducée. Les autres hérauts, désignés par les noms de diverses provinces, avaient, comme lui, le caducée et la cote d'armes fleurdelisée, mais sans couronne. Le nom et les armoiries de la province dont ils portaient le titre étaient brodés sur leur cote.

Les jeunes gentilshommes commençaient ordinairement leur éducation militaire en servant comme pages auprès d'un simple homme d'armes, d'un seigneur ou d'un prince. Les pages ou *enfants d'honneur* du roi étaient sous les or-

dres de l'*écuyer d'écurie*. Leur office consistait à chevaucher à la suite de leur maître pour porter ses armes, transmettre ses messages, et le servir dans ses repas. Le plus grand et le *plus puissant* des pages était quelquefois chargé de porter l'étendard royal.

Le costume des gens de guerre appartenant aux compagnies d'ordonnance n'était pas uniforme. On doit donc considérer ceux que nous reproduisons comme des types individuels offrant dans leur ensemble les caractères généraux de l'habit et des instruments de guerre vers le milieu du XV^e siècle.

N^o 13. — Homme d'armes, coiffé de la salade sans visière mobile, mais avec un couvrenuque articulé, le cou et le menton protégés par une bavière attachée au corselet. La cuirasse étant close dans toutes ses parties, l'homme est entièrement sous le fer (l'étoffe rouge qui se voit sur la poitrine recouvre le plastron de métal). L'armure était alors faite pour celui qui la portait, et non plus comme auparavant, sur un type commun suivant la taille.

En marche c'était le page qui portait la lance. Le valet était armé d'une salade, de la *brigandine*, pourpoint piqué, garni intérieurement de lames de fer, d'un *jacquet* ou *jacques*, cotte de cuir matelassée, ou du *haubergeon*, cotte de mailles. Il portait la hache ou la *guisarme*; on l'appelait *brigandinier*, *guisarmier*, ou *coustillier*; ce dernier nom était le plus usité.

N^o 12. — Les archers à cheval étaient armés de la brigandine, du *harnas*, armure de jambes, et de la salade avec ou sans bavière. Ce casque était souvent garni d'argent; lorsqu'il n'y avait pas de bavière, elle était remplacée par un sous-gorgerin de mailles. Les bras étaient couverts de l'arrière-bras, de la cubitière et de l'avant-bras de fer. A défaut de la brigandine, les archers portaient le jacquet ou le haubergeon. Le cheval était harnaché à la légère, sans aucune pièce d'armure ni hourds d'aucune sorte. Le carquois pour les flèches était une trousse de toile pendue au ceinturon et tombant droit sur le côté, quand elle n'était pas passée dans une agrafe tenant au dos de la brigandine qui l'empêchait de basculer, car sa position dans ce dernier cas était oblique. Le haut de la trousse était coulissé, de manière que les flèches ou *sagettes* pussent toujours être serrées; on portait l'arc en sautoir, le bois en arrière. L'épée pendue à l'arçon de notre cavalier est une arme à deux mains qui ne servait guère que pour combattre à pied d'estoc et de taille.

N^o 16. — Nous avons énuméré plus haut l'armement du franc archer, notre archer (n^o 16) est en outre coiffé d'une salade à arête médiane pointue au sommet, sa trousse pour les flèches n'est point un sac comme celle du cavalier; elle est assurée par derrière pour l'empêcher de basculer et passe dans une ligature à nœud coulant qu'un simple mouvement suffit pour resserrer de manière à retenir les flèches, dont les deux extrémités, le fer et le bois empenné, sont en dehors de la trousse.

N^o 15. — L'arbalétrier, est occupé à bander son arme qui est une arbalète à tour ou à moufle. Son pied passé dans l'étrier la maintient, pendant que des deux mains il tourne le treuil à l'aide des deux manivelles contrariées jusqu'à ce que la corde ait atteint l'encoche de la noix. On retirait ce mécanisme une fois l'arme tendue, pour l'acrocher à la ceinture ou le laisser à terre; on passait alors le carreau sur l'arbalète où il était maintenu au moyen d'un ressort très doux de corne ou d'acier. Le carreau était une flèche très courte, de 6 à 8 pouces, empennée de deux plumes au lieu de trois, faite de bois dur, et lourd, cylindrique; le fer fort et pesant était tantôt triangulaire, tantôt de forme conique. Les arbalétriers étaient armés, comme les francs archers, de la brigandine et du chapel de fer; la figure représentée porte un chapeau de feutre, mais c'est une des irrégularités dont nous avons parlé et qui se rencontrent à chaque instant.

N^o 10. — Héraut d'armes, vêtu par-dessus la cotte de mailles du hoqueton fleurdelisé, armorié, aux courtes manches sur la bordure desquelles

on brodait le nom de la province représentée; ce vêtement traditionnel a persisté jusqu'au XVI^e siècle.

N^o 11. — Page ou *enfant d'honneur* du roi. — Son élégante surcotte a de petites mahoîtres et son casque est un armet léger, sans gorgerin, sur le sommet duquel s'élève une fleur en métal; c'est une arme de parade. L'étendard qui se trouve représenté dans notre planche, d'après MM. de Noirmont et de Marbot, ne serait pas, selon M. Viollet-le-Duc, l'étendard royal de Charles VII. M. Viollet-le-Duc cite ses autorités et MM. de Noirmont et de Marbot n'ont pas cité les leurs, Alain Chartier dans son histoire de Charles VII, parle à propos de l'entrée du souverain à Rouen, d'un *pennon de velours azuré à quatre fleurs de lis d'or de brodeure brodées de grosses perles* et d'un *escuyer qui portait l'étendard du Roy, lequel était de satin noir*.

Dans une miniature du manuscrit des Chroniques de Froissart de la Bibl. nat., on trouve une vignette où se rencontre une bannière à deux longues queues, barlongue, d'étoffe rouge, sur laquelle est brodé en or un Saint-George terrassant le monstre. C'était une des bannières anglaises, conclut M. Viollet-le-Duc. Nous ne pouvions passer sous silence l'affirmation aussi décidée d'un pareil maître.

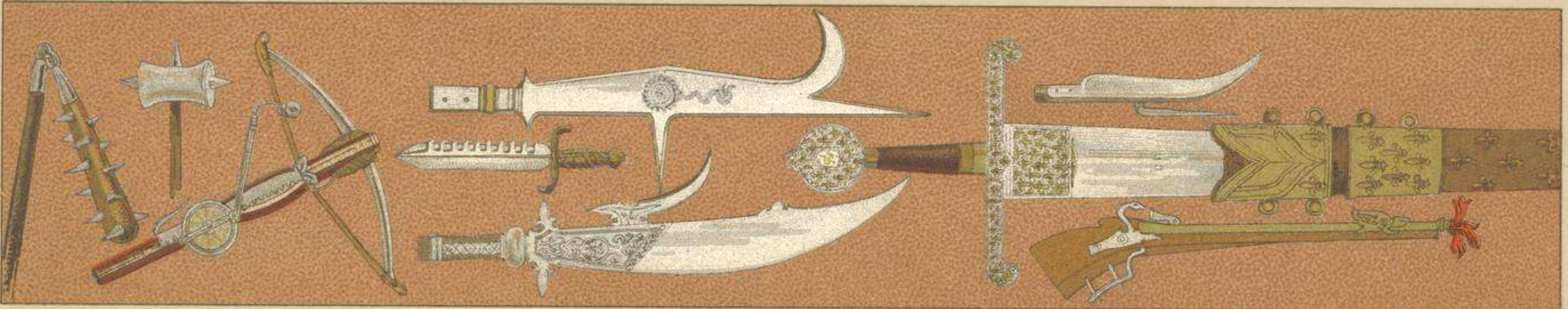
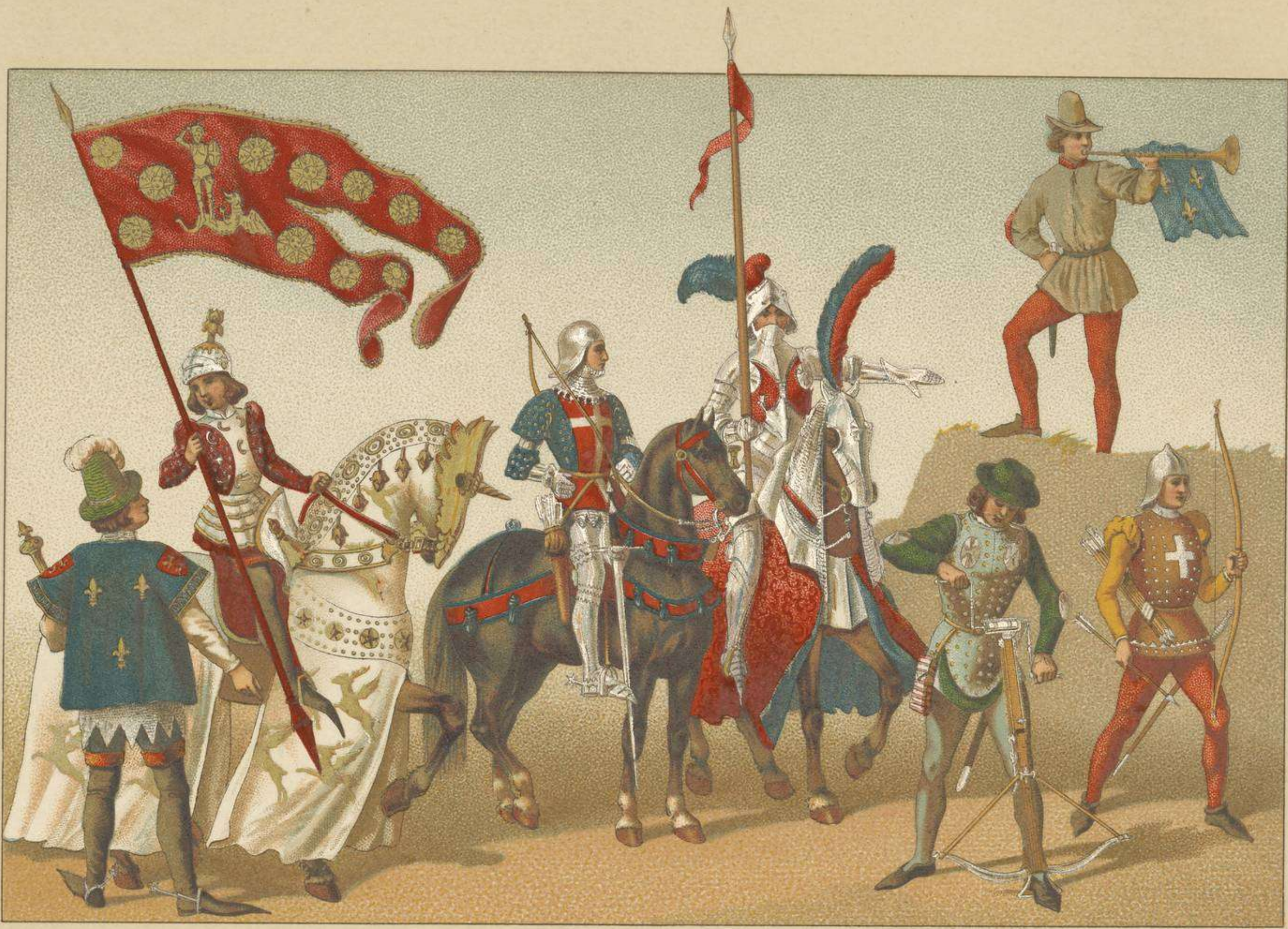
N^o 3. — Parmi les armes détachées se trouve, sous ce numéro, une arbalète française de guerre à cric de la fin du XV^e siècle, provenant du musée d'artillerie. Les arbalètes à *cry* ou à *cric* étaient les plus puissantes à cause de la force de leur arc. L'arbrier est court; l'arc d'acier était bandé à l'aide d'un cry à manivelle.

N^o 7. — L'épée est de la même époque et du même musée; c'est une épée de connétable, une arme de cérémonie conservant la forme traditionnelle des épées de la fin du XIV^e siècle; sa lame est gravée d'un semis de fleurs de lis près du talon, et dans un cercle vers le milieu du fer. Les quillons et le pommeau sont ornés de même en relief plat, le tout doré sauf l'acier de la lame. La poignée est garnie de cuir, le fourreau en est également recouvert avec chappes et frettes de laiton doré et semis de fleurs de lis en relief. Le connétable portant l'épée devant le souverain la tenait droite, la pointe vers le ciel.

N^o 1. — *Fleau*. Cette arme terrible a été employée jusqu'au XVI^e siècle maniée par les gens de pied qui s'attaquaient aux cavaliers, elle avait un manche de cinq à six pieds. — N^o 2. *Maillet* d'homme de pied, composé en partie de plomb, d'où le nom de *plommée* qu'il porta; en partie de fer, on l'emmanchait au bout d'un long bâton. Vers le milieu du XV^e siècle on abandonna les marteaux-plommées, et ils furent remplacés par les marteaux à bec de faucon. — N^o 4. *Couteau à scie*. C'était une de ces armes de guerre qui permettaient aux couilliers de blesser les hommes d'armes ou de les achever, lorsqu'ils étaient à terre.

N^{os} 5 et 6. — *Hallebardes* de guerre. Cette arme d'hast avait été introduite en France par les Suisses et les Allemands au commencement du XV^e siècle. La hampe avait environ deux mètres de longueur. — N^o 8. *Guisarme*, arme d'hast, composée d'un tranchant long, recourbé et d'une pointe droite, d'estoc; aux XIV^e et XV^e siècles, c'était une arme de piéton, pourvue d'un long manche, servant à couper les jarrets des chevaux, à faucher et piquer dans les escadrons; on l'appelait aussi le *fauchon*. — N^o 9. *Mousquet*, représenté sur la bannière ou étendard pris sur les Bourguignons en 1472, per Jeanne Hachette, conservé à l'hôtel de Beauvais.

Les documents sont empruntés à MM. de Noirmont et de Marbot, à Vieil-Castel, à Willemin et au Musée d'artillerie de Paris.



MOYEN-AGE

MIDDLE AGES

MITTELALTER.



IMP FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Urrabieta lith.